



Pas d'avenir pour les M.J.C. et leurs Fédérations sans initiatives de rassemblement et de luttes



**Réunion de trente-cinq têtes d'expression
Par Louis Léopold Boilly
Huile sur toile (début du XIXe siècle)**

Fils d'un modeste sculpteur sur bois, Louis Léopold Boilly naît à La Bassée (Nord) en 1761.

Installé à Paris en 1785, Boilly devient une sorte de chroniqueur émouvant ou mordant de son temps. Malgré les changements de régimes (Révolution, Directoire, Consulat, Empire...), sa réputation ne cesse de croître. Cafés, musées, théâtres, rues sont autant de sources d'inspiration pour cet homme qui se régale à traduire gestes et mimiques. Verve, malice, sens de l'observation, telles sont les qualités d'une œuvre qui prend aussi, avec le temps, une belle valeur documentaire.

La période de rentrée est marquée, comme rarement, par le mécontentement d'une majorité de la population et par des attentes sociales fortes, notamment dans le domaine du pouvoir d'achat. Elle porte également la marque des inquiétudes dans un contexte économique fortement dégradé et une situation internationale préoccupante.

Mesures après mesures, réformes après réformes, se met en place une société encore plus injuste, plus inégale : une société où seuls ceux qui disposeront de rentes confortables pourront convenablement se soigner, se former, avoir accès à la culture et aux loisirs, communiquer.

C'est cette politique qui met en grande difficulté les MJC pour développer un projet éducatif auprès des populations et en particulier des jeunes. Elle met en danger l'activité et l'existence même des fédérations régionales et de la FFMJC.

Pour autant, ces dernières prônent et conduisent la résignation et l'adaptation. Préoccupées par la seule survie de leurs appareils et de leurs intérêts particuliers, elles tournent le dos au projet d'éducation populaire des MJC qui a pourtant vocation à s'inscrire dans le mouvement du progrès social et culturel.

Jusqu'où et jusqu'à quand ces directions autocratiques et technocratiques feront-elles écran aux aspirations démocratiques du projet des MJC portées par les acteurs de terrain, bénévoles et professionnels ?

Il y a urgence aujourd'hui à refonder une FFMJC, des fédérations régionales utiles aux MJC.

Il y a urgence à retrouver une FFMJC, des fédérations régionales crédibles et respectueuses de leur vocation fédérative.

Il y a urgence à travailler à l'union des MJC de France pour la défense du droit d'association.

Assemblée Générale Poitiers – 31 Mai et

« *Moi, j'ai un jugement positif* » déclarait de façon péremptoire le Président de la FFMJC, Philippe BORDIER lors du CA fédéral du 5 Juillet dernier, tentant ainsi de « tuer dans l'œuf » un débat ne pouvant que mettre en lumière les dysfonctionnements graves constatés par les représentants des MJC présents à l'assemblée générale annuelle de Poitiers.

« *Circulez, il n'y a rien à voir* » semble t-il vouloir dire, sans doute satisfait d'une AG tenue avec la présence d'une poignée de MJC, pendant laquelle les comptes financiers annuels ne seront pas soumis à adoption.

Une AG organisée sur l'équivalent d'une journée, privant ainsi les MJC de toute possibilité de débattre réellement, une AG ponctuée par des votes reposant sur une majorité de mandats indirects (c'est à dire avec les voix de MJC absentes et donc, ne participant pas au débat)....
...mais, le Président a un jugement positif !

Il est vrai qu'une telle AG sert les ambitions et le projet de la direction fédérale qui n'a que faire de la délibération, et qui pense qu'elle n'a aucun compte à rendre à ses mandants que sont les MJC.

Cent vingt inscrits, une centaine de participants à l'ouverture pour terminer avec une quarantaine de présents le Dimanche matin...

Pour autant, la « chasse aux mandats » organisée en amont dans certaines régions, (comme nous l'a confirmé par exemple le Président d'une MJC de Franche Comté) assurait à la direction fédérale sortante des résultats de vote lui étant favorable : 44% de mandats directs contre 56% de mandats indirects...c'est à dire que près de 6 voix sur 10 étaient celles de MJC absentes...quand on sait que ni les comptes, ni les rapports financier et d'activité n'avaient été communiqués en amont aux MJC, cela en dit long sur la fiabilité du résultat des votes (seuls le rapport moral et les motions d'orientation seront envoyés aux MJC quelques jours avant l'AG, rendant ainsi impossible la tenue de conseils d'administration afin d'en délibérer).

Et ce n'est pas tout : une heure avant l'ouverture de l'AG les administrateurs apprennent stupéfaits que les comptes ne sont ni certifiés, ni même bouclés ! ...
Dans l'urgence, le Président imposera un vote d'arrêté des comptes à un conseil d'administration convoqué, quelques minutes avant l'ouverture de l'AG !

On y apprendra que le commissaire aux comptes, absent, n'a pas pu remplir sa mission de certification des comptes 2007, sans qu'aucune explication crédible ne soit fournie. La direction fédérale proposera alors d'adopter les comptes 2007 par correspondance...plus tard !

Il est vrai que le déficit prévu de plus de 760.000 € (il était de 600.000 € en 2006) en dit long sur la réalité du redressement économique. Son inefficacité rend d'autant plus scandaleux les licenciements et les remises en cause des accords conventionnels engagés depuis 2007.

Et quand il s'agit de légitimement dénoncer et condamner de telles pratiques, la réaction ne tarde pas : pour preuve la violence verbale anti-CGT des représentants des syndicats SUD et CFDT, qui n'a d'équivalent que celle de leur allégeance à la direction fédérale.

Qu'un représentant de MJC se permette de porter un point de vue critique sur l'absence de débat, il est violemment « rappelé à l'ordre » par le président de la FFMJC qui, par la dureté de ses propos amène cet élu, Président d'une MJC de la région Bourgogne à quitter la salle, écoeuré.

Pour autant, bon nombre de représentants de MJC présents aspirent à une autre politique fédérale, à une FFMJC utile aux MJC et à leurs projets, à une FFMJC garante des règles et des statuts (à commencer pour elle-même).

C'est ce qu'ils ont exprimé à l'occasion de la rencontre des acteurs des MJC initiée par les DPN CGT qui a réuni une quarantaine de participants le Samedi après-midi.

de la FFMJC

1^{er} Juin 2008

C'est également ce qu'ont exprimé un certain nombre d'élus de MJC et de FRMJC à l'occasion de la présentation des rapports, rendant ainsi évident le décalage entre le résultat des votes sur leur adoption avec la tonalité très critique des discussions.

L'intervention du secrétaire du CCE, fortement remarquée et applaudie, aura porté un éclairage attendu sur la réalité de la gestion financière et des choix effectués par la direction fédérale : ceux de l'adaptation aux politiques libérales au prix de l'abandon des MJC et de leurs projets.

Les DPN CGT, participant au débat, ont présenté 3 motions portant sur la nécessité de travailler à l'exigence d'une « FFMJC autrement » (voir ci-contre). Même si, par le truchement des mandats indirects, ces contributions n'ont pas été adoptées, elles n'en gardent pas moins une actualité brûlante qui devra faire débat dans toutes les MJC de France.

Cette AG est à l'image de la politique conduite par la direction fédérale : aucune orientation réellement délibérée, opacité dans la gestion et maquillage de la réalité pour mieux faire passer les abandons et les remises en cause...mais, elle est aussi à l'image de la « dangereuse distance » prise par un certain nombre de MJC qui, ne se reconnaissant plus dans cette politique fédérale, font le choix de ne plus se déplacer.

C'est devant une salle quasiment vide que le Président clôturera cette AG, sans que cela ne semble le perturber...

Malgré la qualité de l'accueil et la disponibilité des militants des MJC de la région Poitou Charentes, la FFMJC ne sort ni grandie, ni renforcée de cette assemblée générale.

A l'issue de cette AG, c'est la question de la mobilisation et de l'engagement des associations affiliées qui est posée. L'exigence d'une autre politique fédérale ne peut être portée que par les MJC elles-mêmes...encore faut-il qu'elles fassent le choix de s'occuper de leurs affaires !

Motions présentées par les DPN CGT

Motion 1 Pour une FFMJC utile aux MJC

L'Assemblée Générale des MJC attend du Conseil d'Administration de la Fédération qu'il démontre sa capacité à porter avec conviction les revendications qui intéressent l'existence des MJC en rendant compte des démarches, des actes posés et des résultats.

Il s'agit notamment :

1°) des moyens publics, administratifs, matériels et financiers garantissant l'existence du droit d'association pour les MJC et leurs projets laïcs et démocratiques d'Education Populaire, ouvertes à la population dans sa diversité d'âges, d'origines et d'opinions.

2°) du financement public permettant l'existence fédérative qui a un rôle spécifique de dynamisation démocratique et pédagogique en direction des MJC et des populations concernées.

Motion 2 Pour une FFMJC crédible et respectueuse de sa vocation fédérative

L'Assemblée Générale des MJC exige que le Conseil d'Administration de la FFMJC retrouve la crédibilité qui sied à la vocation fédérative attendue par les MJC affiliées et leurs partenaires publics et privés.

Il s'agit de respecter les conventions et accords signés, les procédures et les règles en usage, afin de ne plus être l'objet de critiques et de remises en cause, comme c'est notamment le cas par le Comité Central d'Entreprise et son expertise, et par l'Assemblée Générale en Normandie et son contrôle des comptes.

Il s'agit que les administrateurs de la FFMJC exercent un contrôle normal de l'exécutif avec l'exigence attendue : qu'il s'agisse de la gestion de la FFMJC ; comme de la gestion des délégués en région dont les postes ne sont toujours pas transformés en postes de directeurs mis à disposition d'une fédération régionale comme décidé lors d'une précédente assemblée.

Motion 3 Unité pour la défense du droit d'association des MJC

L'aspiration à l'unité de toutes les MJC, dans le respect démocratique de leurs identités, n'a pas été foncièrement gommée par les divisions des appareils fédéraux qui les ont affaiblies et rendues vulnérables.

L'unité retrouvée est devenue une nécessité d'aujourd'hui, pour la défense du droit d'association pour les MJC avec les moyens publics nécessaires à l'existence de leurs projets laïcs et démocratiques d'Education Populaire, ouvertes à la population dans sa diversité d'âges, d'origines et d'opinions.

L'unité doit en appeler à la délibération de chaque MJC qui lui apportera le souffle démocratique nécessaire pour entreprendre ensemble.

A afficher sur le panneau syndical

Elections Prud'

3 décembre

Ensemble soyons plus forts

*Une justice différente pour agir
et faire valoir les droits des salariés*

Les élections prud'homales auront lieu le 3 Décembre 2008.

Elles constituent en l'état, le seul instrument de mesure de la représentativité syndicale.

Elles recouvrent donc des enjeux de première importance, dans un contexte de remise en cause gouvernementale de l'existence même de cette institution utile aux salariés, par le biais de la nouvelle carte judiciaire qui va supprimer de nombreux tribunaux prud'homaux de proximité.

Le Conseil des Prud'hommes est une juridiction essentielle dans l'application du droit du travail.

Les attendus sont rendus en présence de l'élu des salariés qui « co-préside » l'instance, d'où l'importance du vote pour son élection.

C'est une institution originale et unique en Europe qui permet à chaque salarié d'être entendu et défendu dans le cadre d'une juridiction composée à parité de représentants des travailleurs élus sur liste syndicale.

Le vote concerne tous les personnels, y compris ceux des MJC et de leurs Fédérations.

Le vote CGT sera utile au monde salarié contre les actes arbitraires et les velléités de régression sociale.

Votez et faites voter CGT !

Toutes les infos, au jour le jour, sur les élections prud'homales : www.cgt.fr



Elections de 2002

Collège salarié	
Votants	32,66%
CGT	32,13%
CFDT	25,23%
FO	18,28%
CFTC	9,65%
CFE-CGC	7,01%
UNSA	4,99%
Groupe des dix	1,51%
GSEA	0,27%
FSU	0,15%
Divers salariés	0,77%

Collège employeur	
Votants	26,64%
UE	80,10%
EES	11,32%
CFPI	1,39%
CIDUNATI	0,72%
Empl..divers	6,47%

Groupe des dix : intersyndicale regroupant notamment les syndicats SUD .
GSEA : Groupement des syndicats européens de l'automobile.
UE : union des employeurs (CGPME , FNSEA, MEDEF, UNAPL et UPA).
EES : Employeur de l'économie sociale.
CFPI : Patronat indépendant.
CIDUNATI : Confédération intersyndicale de défense et d'union nationale d'action des travailleurs indépendants.

prud'homales 2008

Mode d'emploi

Qui a le droit de vote ?

Il faut remplir les 3 conditions suivantes :

- être âgé de 16 ans minimum
- exercer au 28 décembre 2007 une activité professionnelle relevant du droit du travail français, y compris être en apprentissage.

- Ne pas être privé de ses droits civiques

A noter : vous pouvez voter même si vous êtes en congés, maladie...

Comment s'inscrire sur les listes ?

C'est à partir des déclarations sociales que fait l'employeur que sont constituées les listes.

A noter : les cartes d'électeurs prud'homales sont normalement déjà arrivées. Dans la négative, vous avez encore le moyen de vous faire inscrire sur les listes électorales

(cf. « chronologie du scrutin »).

Où voter ?

Les bureaux de vote se trouvent à proximité de votre lieu de travail, toutes les informations (adresse

bureau, collège de vote, et...) sont indiquées sur la carte d'électeur.

NB : le temps de vote et de déplacement est du temps de travail et l'employeur ne peut vous interdire d'aller voter, ni diminuer votre salaire.

Comment voter ?

- Dans le bureau de vote : il suffit de choisir le bulletin de l'organisation syndicale de votre choix, de le mettre dans l'enveloppe et de glisser le tout dans l'urne.

Attention : vous devez être muni de votre carte d'électeur signée et d'une pièce d'identité.

- Par correspondance : le matériel de vote sera envoyé avec les professions de foi syndicales à la mi novembre. N'oubliez pas de signer votre carte d'électeur et de la renvoyer avec votre bulletin.

Attention : la lettre doit être postée avant le 29 Novembre !

Info : les salariés inscrits sur les listes électorales à Paris pourront voter par internet du 16 au 26 novembre 2008.

contentieux (demande d'inscription ou de modification sur les données prud'homales auprès du juge d'instance).

19 - 26 novembre : vote électronique par internet pour les électeurs inscrits sur les listes électorales à Paris.

3 décembre 2008 : jour du scrutin, vote à l'urne, date limite de réception des votes par correspondance. (Le matériel de vote par correspondance sera envoyé à tous les électeurs à la mi-novembre 2008).

A partir du 19 septembre

Possibilité de consulter la liste électorale en mairie et sur le site internet, et ce jusqu'à 8 jours suivant l'affichage des résultats du scrutin.

19 septembre - 20 Octobre

Période pour exercer un recours gracieux auprès du maire de la commune d'inscription. La décision du maire peut être contestée devant le tribunal d'instance.

21 octobre - 3 décembre période pour exercer un recours

Négociations dans la Convention Collective Nationale de l'Animation

Incontestablement la question des salaires et du pouvoir d'achat constitue pour les salariés des MJC, comme pour l'ensemble des travailleurs de France, une préoccupation centrale. Celle-ci est d'autant plus prégnante qu'elle s'inscrit dans un contexte d'envolée des prix et de remise en cause - par l'Etat et le patronat - de bon nombre d'acquis sociaux, notamment dans le domaine des retraites, de la santé, de l'éducation...

Les employeurs dits « de l'économie sociale » ne sont pas en reste.

Alors que l'indice INSEE indique une hausse des prix de 3,6% sur un an (au 25/08/08), le CNEA (syndicat employeur auquel la FFMJC, les Fédérations Régionales Confédérées et un certain nombre de MJC sont adhérentes) refuse d'engager, comme l'exige la CGT, la « clause de revoyure » prévue à l'avenant n°100 du 28 Novembre 2006.

En effet, celle-ci fait obligation aux partenaires sociaux d'adapter l'accord salarial en cours dans le cas où l'inflation dépasserait 2% entre le 01/04/07 et le 31/03/2008.

Pour le CNEA, les salariés devraient se contenter d'une augmentation du point d'indice de 0,05 € en Janvier et 0,03 € en Septembre 2008, c'est à dire d'une évolution du salaire hors ancienneté de 1,1% sur l'année.

Il y a tout lieu de s'interroger sur l'adhésion contre nature de MJC et de fédérations à cette organisation patronale qui travaille en permanence à faire payer aux salariés la facture du désengagement de l'Etat et la baisse des financements publics.

La CGT, quant à elle, continue de revendiquer une revalorisation immédiate de 3% de la valeur du point pour tous et de 10 points supplémentaires pour les premiers indices.

Elle appelle à ce que la lutte pour des salaires décents ne se limite pas aux seules discussions au niveau de la convention collective de branche.

Il est indispensable que les salariés et leurs syndicats CGT portent, MJC par MJC, l'exigence de l'augmentation des salaires.

La négociation collective annuelle sur les salaires est une obligation dans toutes les entreprises : c'est donc un droit pour les salariés.

C'est par la mobilisation de chacun et l'exigence collective à porter les revendications pour gagner les moyens publics indispensables, que les personnels imposeront l'augmentation de leurs salaires...et il y a urgence...

En application de l'article L132-27 du code du travail, l'UG CGT a demandé l'ouverture d'une négociation salariale à la FFMJC. Celle-ci aura lieu le 14 Octobre 2008. Affaire à suivre...

Rencontre avec...

Patrick CHENU, Directeur au centre d'animation MJC Paris Mercoeur nouveau secrétaire du syndicat FERC CGT de la FRMJC Ile de France.

Valérie BONNET, Directrice de la MJC Pont des Demoiselles à Toulouse, initiatrice du nouveau syndicat FERC CGT de la FRMJC Midi Pyrénées.

Qu'est ce qui t'a amené à prendre cette nouvelle responsabilité syndicale ?

C'est le départ à la retraite de notre camarade Gilles REMIGNARD qui nous a amené à recomposer notre bureau syndical, et m'a conduit à accepter cette nouvelle fonction. Je l'aborde avec beaucoup de confiance car nous sommes un collectif mobilisé et décidé à faire vivre et développer la CGT au sein de la FRMJC Ile de France. Notre section syndicale regroupe environ 15% des salariés et jouit d'une bonne reconnaissance dans le personnel. Gilles REMIGNARD, après 35 ans de militantisme dans les MJC et à la CGT, peut quitter l'entreprise FRMJC avec l'assurance de la continuité dans notre activité syndicale...c'est aussi le fruit de son engagement.

Quelle est l'actualité du syndicat ?

C'est d'abord les élections des représentants du personnel qui auront lieu en cette fin d'année. Aujourd'hui la CGT est majoritaire chez les DP, mais aussi au niveau des élus au C.E. et au CHSCT. Nous entendons bien confirmer et renforcer cette confiance manifestée par les salariés.

Durant ce mandat, le syndicat CGT a été vigilant face à l'instabilité institutionnelle que la FRMJC a connue.. Le C.E. a été amené à déclencher son droit d'alerte qui a débouché sur l'élaboration d'un audit financier. Celui-ci a permis de mettre l'employeur face à ses responsabilités et contribué à informer les personnels et les MJC de la situation.

Le syndicat CGT s'est aussi particulièrement mobilisé – et c'est encore le cas aujourd'hui - auprès des personnels du centre fédéral régional dans le cadre des licenciements engagés.

Nous avons également négocié un accord avec l'employeur sur la durée du travail. Plus conforme avec les réalités de l'exercice professionnel de directeur de MJC, cet accord est assorti de dispositions collectives de suivi.

Aujourd'hui, les préoccupations des salariés sont nombreuses et le syndicat CGT est sur la brèche :

- Pour (ré)obtenir des conditions réelles d'un mouvement des personnels avec des règles claires.
- Pour une augmentation des salaires de 20 points pour tous.
- Pour l'attribution des tickets restaurants.
- Pour la défense du projet d'éducation populaire et la nécessité de travailler à l'union des MJC de France.
- Si la question de la formation professionnelle continue a fait l'objet, de par notre activité syndicale, de nombreuses avancées, il y a aujourd'hui urgence à remettre en place un dispositif de formation initiale de Directeur de MJC.□

Pourquoi la création d'une section syndicale CGT ?

Pour avancer ensemble ! Ca aurait pu être notre slogan de campagne, c'est en tous cas l'objectif de notre section syndicale CGT. Officiellement créé en mars 2008, cela fait plus de 6 mois qu'avec quelques collègues notre syndicat se met en place. Aujourd'hui il regroupe 11% des salariés de la FRMJC et de nombreux collègues sympathisants.

Pourquoi faire une section syndicale ? Pour permettre de faire avancer les négociations collectives des salariés ! L'existence de ce syndicat viendra renforcer le rôle des D.P. qui représentent les salariés dans les instances représentatives et veillent à l'application du droit du travail.

La CGT a une longue expérience dans le champ de l'éducation populaire : elle est outillée et expérimentée pour nous épauler dans les négociations.

Nous avons l'intention de nous inscrire dans la participation et le dialogue avec l'employeur. Le maintien de cette position dépendra des signaux envoyés par notre fédération dans les prochains mois.

C'est pourquoi le choix de la CGT n'est pas neutre ; il montre la détermination des syndiqués. Notre objectif n'est pas un consensus à n'importe quel prix : nous n'accepterons pas d'accord bancal !

Quelles sont les préoccupations des salariés, vos revendications ?

Beaucoup de procédures demandent à être revues et corrigées : le processus de recrutement, le déroulement de carrière, les salaires.... Le chantier est large et de nombreux points sont à aborder. Les pistes de revendications d'ores et déjà envisagées sont :

- Le positionnement des groupes, avec une classification en adéquation avec la convention collective et ce qui se pratique au niveau national,
- Une prise en compte des heures supplémentaires et une clarification des modalités de récupération,
- Une 7ème semaine de congés payés,
- La mise en place des titres déjeuners,
- Le développement du chèque emploi service,
- Les objectifs et les incidences du processus d'évaluation du personnel,
- Peser sur les futures négociations nationales.

Les besoins pour l'amélioration de nos conditions de travail ne manquent pas. La FRMJC Midi Pyrénées est actuellement la fédération en France la plus en retard sur les acquis et les avantages sociaux ! □

**CA FFMJC
5 juillet 2008**

Ce premier CA après l'AG de Poitiers, devait élire son nouveau bureau.

Philippe BORDIER est (ré)élu Président. « *Je ne sollicite un mandat que pour un an* » indique t-il, comme s'il pouvait en être autrement !

Suivra la profession de foi du « nouveau » Président : « *...on va essayer de travailler cette année...notre chantier engagé sur les valeurs est essentiel pour aller jusqu'à la prochaine AG qui sera démonstratrice de nos convictions..* »

Tout un programme ! Viendra ensuite l'élection des autres membres d'un

bureau fédéral, copie pratiquement conforme du bureau sortant.

Il s'agissait ensuite de faire le bilan de l'AG de Poitiers. Si le Président, comme pour donner le ton, annonçait « *Moi, j'ai un jugement positif !!* », le point de vue de bon nombre d'administrateurs fut nettement plus nuancé.

« *Cette AG, c'est une catastrophe...la parole a été coupée à ceux qui souhaitaient la prendre...il est urgent de tirer un bilan critique pour que cela ne se reproduise plus...* »

indiquait François. Bové. « *J'ai ressenti un malaise durant cette AG...avec le Président de la région, nous nous sommes dit que nous avons fait un long*

voyage pour pas grand chose » renchérit Nicole GUYETAND.

« *Il y a un problème de fond...le retour des MJC n'est pas bon, elles n'ont pas envie de revenir la prochaine fois* » explique Pierre VIAN.

Antoine BAILLOEUL : « *Sur l'AG, je n'ai qu'un mot à dire : désastreuse ! Avec la FF, c'est comme avec l'équipe de France de foot...on perd les matches et on reconduit l'équipe. Je suis très inquiet pour l'avenir, vous nous emmenez dans le mur...* »

Les DPN CGT feront également part de leur analyse quant à la préparation et au déroulement de cette AG (Cf Pages 2 et 3).

(suite page 8)

Droit de réponse

François BOVET, administrateur national de la FFMJC, nous demande de publier le droit réponse suivant :

« *...Je souhaite exercer mon droit de réponse et dédouaner le syndicat SUD de toute responsabilité concernant l'incident que vous relatez.*

J'assume totalement mes responsabilités concernant le CR du CA incriminé.

Mais je tiens à préciser que ni Brigitte Thomas ni le syndicat SUD ne sont à mettre en cause. Elle n'a pas diffusé ses notes aux membres du CA.

C'est moi qui, ayant eu connaissance par mon épouse, membre du syndicat SUD, des notes personnelles de Brigitte, ai pris l'initiative de les recouper avec les miennes afin de rédiger un CR plus riche.

Suite à une erreur de ma part, c'est la fin des notes prises par Brigitte au lieu de la fin de mon compte rendu que j'ai transmis au DG. »

Le droit de réponse de François BOVET ne fait que confirmer, point par point, le contenu de l'écho des instances paru dans le n°121 et portant sur le CA FFMJC des 12 et 13 Janvier 2008.

Il est ainsi confirmé que les notes anti-CGT de la secrétaire du syndicat SUD Culture ont bien été intégrées dans le projet de compte rendu du CA diffusé par le délégué général de la FFMJC..sans que celui-ci ne trouve rien à redire.□

Déclaration du syndicat CGT de l'Encadrement

Le syndicat FERC CGT des personnels d'encadrement de la FFMJC dénonce les dérives et les errances d'une direction nationale qui, après avoir affirmé sa volonté de « redéfinir les missions et les territoires » des « Délégués Régionaux » en osant évoquer l'enjeu du développement de notre réseau associatif, choisit d'aggraver la situation et de pénaliser l'activité des Fédérations Régionales.

Nous apprenons en effet par les dernières instances nationales, qu'à l'occasion de plusieurs départs en retraite et de la vacance de postes de délégué régional, il a notamment été décidé de missionner à nouveau des professionnels sur deux ou trois régions (ex. Bourgogne – Champagne Ardennes – Franche Comté) – de procéder à des recrutements extérieurs, ou encore de passer un accord avec la confédération, en Méditerranée, pour disposer à mi-temps de son délégué régional (prestation facturée à la FFMJC)... Quel développement peut-on imaginer dans ces conditions ?

C'est dans un contexte de plus en plus difficile, et dans des conditions inacceptables, que des salariés de la FFMJC, directeurs chargés de délégation régionale, doivent effectuer leur mission aux côtés des Fédérations Régionales et des MJC, parfois même au détriment de leur santé mentale et physique.

A ce sujet le Syndicat FERC CGT de l'encadrement a récemment interpellé par écrit le CHSCT de la FFMJC. Son courrier fait notamment allusion à la situation de notre collègue Dominique DOBUA, qui au lieu d'être accompagnée par la direction nationale dans l'exercice de sa mission en région Aquitaine, a fait l'objet de multiples pressions et manœuvres. Dominique DOBUA (trésorière du syndicat FERC CGT de l'encadrement), après plusieurs semaines d'arrêt maladie, a été déclarée inapte par le médecin du travail. Doit-on voir dans cette situation la confirmation de discriminations syndicales dirigées contre les personnels de la FFMJC syndiqués à la CGT ?...

Le syndicat FERC CGT des personnels d'encadrement n'est pas dupe. Il dénonce les choix et les manœuvres du C.A. Fédéral et de la Direction de la FFMJC qui font le choix d'organiser au sein de la fédération la « rupture » dont rêvent ceux qui dirigent aujourd'hui notre pays...

Pour le Syndicat CGT de l'encadrement,
Thierry RUNGETTE

Brigitte THOMAS, pour le syndicat SUD Culture, toujours prête à défendre la « pauvre » Direction de la FFMJC, a une explication imparable à propos de la difficulté à rassembler les MJC « ...je vous signale que nous sommes en Sarkozy supérieur ! Il faut lutter contre le néolibéralisme mondial ». Bon sang, mais c'est bien sûr... c'est la faute à Sarko !

Le Président BORDIER, sentant les choses tourner au vinaigre clôturera la discussion en affirmant, sans honte « Je pense qu'il faut préparer les AG avec les MJC... et il faut une AG qui se tienne sur 3 jours ». Que n'y avait-il pensé avant s'interrogèrent, amusés, les DPN CGT...

A la demande insistante du secrétaire du CCE, et des DPN CGT, il est décidé de mettre en place un groupe de travail paritaire - Bureau du CCE / FFMJC - afin de discuter de la mise en œuvre, par la FFMJC, des préconisations des rapports SECAFI / CCE élaborées dans le cadre de la procédure d'alerte du comité central d'entreprise.

Bureau FFMJC du 15 juillet 2008

Ce bureau téléphonique devait valider la nomination d'un délégué régional en région Méditerranée à la suite du départ à la retraite du titulaire. Le délégué général Gilles LE BAIL demandera de valider la mise en poste du délégué de l'ADL (fédération régionale de la scission UNIREG) dans le cadre d'une convention de mise à disposition à mi-temps par l'ADL auprès de la FR Méditerranée.

Le représentant de la CGT dénoncera cette décision

qui n'est qu'un acte supplémentaire de détournement et d'étouffement du projet d'Education Populaire. Elle prive la FR Méditerranée de ses moyens, et ouvre la porte à toutes les compromissions et tous les abandons.

Bureau FFMJC 6 septembre 2008

Pour ce bureau de rentrée, c'est la situation économique et financière de la FFMJC qui constituera la question essentielle.

Le nouveau responsable de la gestion et des ressources humaines, Jean Marie MARCHAND, évoquera les comptes 2007 « ils n'ont toujours pas été validés par le commissaire aux comptes, mais ils devraient l'être prochainement... il faudra voter un arrêté des comptes au prochain CA et ensuite organiser une assemblée générale par correspondance... ».

Le représentant de la CGT, fera remarquer que l'arrêté des comptes a déjà été voté à deux reprises.

Il dénoncera –une fois de plus – l'opacité qui entoure la production des comptes 2007 qui confirment l'échec du plan de redressement financier de la FFMJC.

A l'occasion de la présentation de l'exécution du budget 2008 (au 30/06/08) qui met en évidence les menaces liées au désengagement financier continué de l'Etat (réduction de 30 à 50% des contrats par objectifs), une fois de plus, la déréglementation organisée par la direction de la FFMJC sera mise en évidence.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que la

délégation générale s'est vu attribuer (sans aucune délibération d'instance et en contradiction avec les engagements pris) une rémunération supérieure de moitié à ce que prévoit la convention collective.

Les salariés apprécieront... notamment ceux qui ont fait l'objet récemment d'un licenciement pour cause économique.

Au détour d'un point de l'ordre du jour portant sur la situation de l'emploi, le Président BORDIER évoquera sa volonté de remettre en cause tout à la fois l'existence des établissements régionaux, des délégués du personnel régionaux, des CE...

« Nous avons beaucoup de difficultés avec l'emploi national et on ne peut pas continuer avec la notion d'établissements... il faut faire autrement... il y a des élections des DP en Septembre 2009... il faut travailler dès maintenant, c'est un chantier que nous allons ouvrir ! »

« La ficelle est grosse » soulignera le représentant de la CGT. « Votre intention, qui n'est nouvelle, vise à supprimer la représentation des personnels avec en ligne de mire la cogestion, la convention collective de 1972, le CCE. Elle vise également l'existence même des fédérations régionales et l'autonomie des MJC dans la conduite de leurs projets.

Vous voulez transformer la FFMJC en un mouvement centralisé dans lequel les MJC et les FR deviendraient des succursales... c'est une déclaration de guerre contre les MJC et contre les personnels... n'oubliez pas que nous vous laisserons faire ». □

Les DPN-CGT interrogent la direction de la FFMJC

1) Suite aux malversations révélées dans la gestion de la région Normandie, qu'est-il advenu de l'enquête administrative annoncée par le D.G. ?

Nous constatons que le déroulement de celle-ci a été tenu secret et qu'elle n'a produit aucune communication à l'adresse des instances fédérales. Devant cette situation préjudiciable à la crédibilité des MJC, de leurs fédérations et de leurs personnels, les DPN CGT demandent la création d'une commission d'enquête pluraliste qui aura capacité à entendre les protagonistes afin d'en tirer enseignement et de préconiser les décisions à prendre.

2) Les DPN CGT demandent à la direction fédérale de condamner, sans réserve, la création du Fichier EDVIGE, notamment dans ses attendus liberticides. Ils demandent également que la FFMJC s'engage formellement à ne fournir aucune information concernant à la fois les personnels et les élus associatifs, hormis les demandes qui pourraient être motivées par une décision de justice.

3) Les DPN CGT, constatant :
- la dégradation importante du pouvoir d'achat des personnels du secteur des MJC, suite notamment à la diminution des moyens publics d'Etat,
- l'absence de combativité et l'esprit de résignation dont fait preuve la direction de la FFMJC,
appellent au ressaisissement, et à la mise en œuvre immédiate d'initiatives de résistance, de mobilisation et de lutte, impliquant l'ensemble des MJC de France. Dans cette perspective, que compte initier la FFMJC ?

□